

**DECISION DU PRESIDENT N° 2019-12****Objet : FOURNITURE ET INSTALLATION DE TROIS BORNES DE RECHARGE ACCELEREE**

**Considérant** que le SYMEVAD souhaite équiper certains sites avec des bornes de recharge accélérée pour l'alimentation électrique des véhicules de sa flotte, voire des véhicules de son personnel ;

**Considérant** que la prestation concerne la fourniture, l'installation et la mise en service de deux bornes de recharge accélérée pour véhicules électriques (VE) sur le site du siège du SYMEVAD à Evin Malmaison (62) (*tranche ferme*) et d'une troisième borne électrique sur le site du CVO de Vitry en Artois (62) (*tranche optionnelle*).

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la publicité et la mise en concurrence effectuée à partir du 17 juin 2019,

**Vu** la délégation du Conseil Syndical accordée au Président par délibération en date du 28 mai 2014 (2014-24)

**Vu** les trois offres reçues et le rapport d'analyse présenté ;

L'an deux mille dix-neuf, le 2 septembre 2019

Le Président du SYMEVAD

**DECIDE****Article 1**

De retenir la société DEVRED Electricité pour la fourniture, l'installation et la mise en service de bornes de recharge accélérée ; la société ayant justifié de la régularité de sa situation fiscale et sociale.

**Article 2**

Le montant total HT de l'offre est de 18 541 € HT, toutes tranches confondues, soit :

- 13 361 € HT pour la tranche ferme : 2 bornes au siège du SYMEVAD à EVIN-MALMAISON

- 5 180 € HT pour la tranche conditionnelle : 1 borne électrique sur le site du centre de compostage des végétaux (CVO) à VITRY-EN-ARTOIS.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Arras,
- Monsieur le Comptable d'Hénin-Beaumont,

**Fait à Evrin Malmaison,**

**Le 16 septembre 2019**